

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006)

# SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ACTIDEMOUSSE FLASH Code du produit : ACTIDEM FLASH

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant de surface à action curative rapide.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: PRB S.A.

Adresse: RUE DE LA TOUR. CS 10018. 85150. LA MOTHE ACHARD. FRANCE.

Téléphone: 02 51 98 10 10. Fax: 02 51 98 10 21.

Email: contact@prb.fr http://www.prb.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

#### **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) $N^{\circ}$ 1272/2008

Règlement (CE) No 1272/2008				
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger	
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1	_	H290	
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	-	H314	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Catégorie 3	-	Н335	
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	-	H400	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE		
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque	
Dangereux pour l'environnement (N)	R50	
Corrosif (C)	R34	
Irritant (Xi)	R37	
	R31	

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

l'environnement

# 2.2. Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE)  $N^{\circ}$  1272/2008

Nom: ACTIDEMOUSSE FLASH - ACTIDEM FLASH







Symboles de danger

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

Prévention : P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des

Version 2.1 (19/12/2013) - Page 2/8

Société: PRB S.A.

yeux/ du visage.

Intervention : P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever

immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Etiquetage supplémentaire :

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Hypochlorite de sodium, solution.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'autre information disponible.

#### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

: Hypochlorite de sodium Nature chimique Solution aqueuse

	G	Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)		Classification
Composants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	(67/548/CEE)
Hypochlorite de sodium, solution NoIndex: 017-011-00-1 NoCAS: 7681-52-9 NoCE: 231-668-3 NoC&L: 02-2119752442-42-0000	>= 10 - < 25	Met. Corr.1 Skin Corr.1B STOT SE3 Aquatic Acute1	H290 H314 H335 H400	R31 C; R34 Xi; R37 N; R50

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

# **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

# 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au

repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler

immédiatement un médecin.

: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation apparaît ou si la En cas de contact avec la peau

contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Aller dans une clinique oculaire si possible.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne

inconsciente. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Si une personne vomit

et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

Version 2.1 (19/12/2013) - Page 3/8 Société: PRB S.A.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes. Symptômes Effets Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

#### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### 5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Le produit lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Exempt.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie 5.3. Conseils aux pompiers : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de : Chlore Gaz chlorhydrique Oxydes de chlore

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)

Autres informations : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

#### SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

: Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un équipement de protection respiratoire. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Le produit déversé rend la route glissante Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

Autres informations : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

# **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux alcalis. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Entreposer dans un récipient pourvu d'un évent.

Version 2.1 (19/12/2013) - Page 4/8 Société: PRB S.A.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

: Conserver dans un endroit bien ventilé. Protéger de la lumière. Entreposer dans un endroit frais. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

Précautions pour le stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer avec

en commun

des acides ou des sels d'ammonium.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

#### SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant : chlore No.-CAS 7782-50-5

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):

0,5 ppm, 1,5 mg/m3

Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

EU ELV, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL):

0,5 ppm, 1,5 mg/m3

Indicatif

# 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### Equipement de protection individuelle

#### **Protection respiratoire**

Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.

Type de Filtre recommandé:

Filtre combiné:B-P2 Filtre combiné:B-P3

Protection des mains

Conseils : La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation.

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces

d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle

Temps de pénétration : 8h Epaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle

Temps de pénétration : 8h
Epaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polyisoprène
Temps de pénétration : 8h
Epaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection de la peau et du corps

Conseils : Des vêtements de protection résistant aux alcalis.

# Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes

conformément aux dispositions locales.

En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

# **SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : Liquide
Couleur : Vert jaunâtre
Odeur : Léger de chlore
Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Env. 12

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 102,2 °C
Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable. Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure
Pression de vapeur
Densité de vapeur relative
Densité relative
Densité relative
Hydrosolubilité
Coefficient de partage n
Sonnée non disponible
Donnée non disponible
Complètement miscible
Donnée non disponible

octanol/eau

Température d'inflammation : Non applicable

Décomposition thermique : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Viscosité, dynamique : 2,8 mPa.s

Propriétés explosives : Législation UE: Non-explosif

Propriétés comburantes : Oxydants

#### 9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

#### **SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE**

10.1. Réactivité

Conseils : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Se décompose par chauffage.

Se décompose à l'exposition à la lumière.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides.

10.4. Conditions à éviter

Décomposition thermique

Note : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Acides

Composés d'ammonium Anhydride acétique Matières organiques Peroxyde d'hydrogène Sels en métal Du cuivre

Du cuivre Nickel Fer

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produit de décomposition : Chlore

Dangereux Oxydes de chlore

# **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Irritation			
	Peau		
Résultat	Irritation sévère de la peau (lapin) (OCDE Ligne directrice 404) Effets corrosifs (homme)		
	Yeux		
Résultat	Effets corrosifs (lapin) Risque de lésions oculaires graves		

Sensibilisation	
Résultat	Non sensibilisant(e) (cochon d'inde)

Autres informations		
Autres informations toxicologiques	En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.	

Composant : hyp	ochlorite de sodium, solution	NoCAS 7681-52-9	
	Toxicité aiguë		
	Oral(e)		
DL50	> 2000 mg/kg (rat)		
	Dermale		
DL50	> 2000 mg/kg (lapin)		

# **SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

# 12.1. Toxicité

Toxicité aiguë			
	Poisson		
CL50	0,22 - 0,62 mg/l (Pimephales promelas; 96 h)		
	Toxicité pour la daphnie		
et les autres invertébrés aquatiques.			
CE50	2,1 mg/l (Daphnia magna; 96 h)		
Algue			
CE50	28 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes); 24 h)		

Composant : hypochlorit	e de sodium, soluti	on	NoCAS 7681-52-9
		Facteur M	
Facteurs M (Toxicité aquatique aiguë)	10		

# 12.2. Persistance et dégradabilitié

Composant : hypod	Composant : hypochlorite de sodium, solution	
	Persistance et dégradabilité	
	Persistance	
Résultat	Le produit peut être dégradé par des procédés abiotiques, par exemple procédés chimiques ou photolytiques.	
Dégradabilité		
Résultat Les méthodes pour déterminer la biodégradalité ne sont pas valables pour les substances inorganique		bles pour les substances inorganiques.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant : hypochlorite de sodium, solution		NoCAS
		7681-52-9
Bioaccumulation		
Résultat Ne montre pas de bioaccumulation.		

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Composant : hypochlorite de sodium, solution		NoCAS
		7681-52-9
Mobilité		
Eau	Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.	
Sol	Extrêmement mobile dans les sols.	

### 12.5. Résultats de l'évaluation PBT et VPVB

Composant : hypochlorite de sodium, solution		NoCAS 7681-52-9
Mobilité		
Résultat	Pas d'information disponible.	

#### 12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire		
Résultat	t Toutes les valeurs relatives aux effets écotoxicologiques se réfèrent aux substances pures.	
	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou des égouts.	

#### SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.

Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors,

après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être

nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule

l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

# **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### 14.1. Numéro ONU

1791

# 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : HYPOCHLORITE EN SOLUTION RID : HYPOCHLORITE EN SOLUTION IMDG : HYPOCHLORITE EN SOLUTION

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8

(Etiquettes; Code de classification; : 8; C9; 80; (E)

Numéro d'indentification du danger; Code de restriction en

tunnels)

RID-Classe : 8 (Etiquettes; Code de classification; : 8; C9; 80

Numéro d'indentification du

danger)

Version 2.1 (19/12/2013) - Page 8/8 Société: PRB S.A.

IMDG-Classe : 8

(Etiquettes; No EMS) : 8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III RID : III IMDG : III

14.5. Danger pour l'environnement

Etiquetage selon 5.2.1.8 ADR : Poisson et arbre Etiquetage selon 5.2.1.8 RID : Poisson et arbre Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : Poisson et arbre

Classification comme dangereux : Oui

pour l'environnement selon

2.9.3 IMDG

Classifié "P" selon 2.10 IMDG : Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable.

#### **SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux

: 1172 Stockage et emploi de substances ou mélanges dangereux pour l'environnement -A- très

installations classées

toxiques pour les organismes aquatiques.

Tableaux des maladies

: Hypochlorite de sodium, solution: A; Listé

Professionnelles

Hypochlorite de sodium, solution: 65; Listé

#### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

#### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

# Texte intégral des phrases R mentionnées sous les chapitres 2 et 3

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R34 Provoque des brûlures.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.